



**AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2023-303

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyennete et de la legalite

12-2023-11-06-00204 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MONTEILS_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 4
12-2023-11-06-00205 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MONTEZIC_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 6
12-2023-11-06-00206 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MONTFRANC_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 8
12-2023-11-06-00208 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MONTJAUX_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 10
12-2023-11-06-00209 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MONTLAUR_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 12
12-2023-11-06-00211 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MONTPEYROUX_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 14
12-2023-11-06-00217 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MONTSALES_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 16
12-2023-11-06-00218 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MORLHON-LE-HAUT_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 18
12-2023-11-06-00219 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MOSTUEJOULS_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 20
12-2023-11-06-00220 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de MOUNES-PROHENCoux_Commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 22
12-2023-11-06-00207 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-André-de-Najac, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 24
12-2023-11-06-00210 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Beaulize, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 26

12-2023-11-06-00212 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Beauzély, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 28
12-2023-11-06-00213 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Félix-de-Lunel, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 30
12-2023-11-06-00214 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Félix-de-Sorgues, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 32
12-2023-11-06-00215 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Hippolyte, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 34
12-2023-11-06-00216 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Igest, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 36
12-2023-11-06-00246 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Symphorien-de-Thénières, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 38
12-2023-11-06-00247 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Victor-et-Melvieu, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 40
12-2023-11-06-00248 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Sainte-Eulalie-d'Olt, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 42
12-2023-11-06-00249 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 44
12-2023-11-06-00250 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Sainte-Juliette-sur-Viaur, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 46
12-2023-11-06-00251 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Salles-Courbatiès, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 48
12-2023-11-06-00252 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Salmiech, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 50
12-2023-11-06-00253 - Arrêté portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Salvagnac-Cajarc, commune de moins de 1000 habitants (1 page)	Page 52

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00204

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MONTEILS\_Commune de moins de 1000  
habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Monteils

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Monteils et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Monteils, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame TOURNIER Anne-Marie

Délégué de l'Administration : Monsieur CUSSAC Michel

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur ALAZARD Robert

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00205

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MONTEZIC\_Commune de moins de 1000  
habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montézic

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Montézic et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montézic, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame PANSARD Jacqueline

Délégué de l'Administration : Monsieur VIARNES René

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame ABRIOL Jeannine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00206

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MONTFRANC\_Commune de moins de 1000  
habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montfranc  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Montfranc et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montfranc, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur ALINAT Christophe

Délégué de l'Administration : Madame CONDOMINES Claudia

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame RIOLS Annie

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00208

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MONTJAUX\_Commune de moins de 1000  
habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montjaux

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Montjaux et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montjaux, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur BRIANE Michel

Délégué de l'Administration : Monsieur FOURNIER Jacky

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame CROS DEULIN Bernadette

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00209

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MONTLAUR\_Commune de moins de 1000  
habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montlaur  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Montlaur et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montlaur, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur CASTAN Yves

Délégué de l'Administration : Monsieur ANDRAL Claude

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur LACAS Jean-Marie

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00211

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MONTPEYROUX\_Commune de moins de 1000  
habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montpeyroux  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Montpeyroux et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montpeyroux, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur VIEILLESZAZES Hervé

Délégué de l'Administration : Madame GASQ Françoise

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur CESTRIERES Gilbert

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00217

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MONTSALES\_Commune de moins de 1000  
habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Montsalès  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Montsalès et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Montsalès, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame ROSSIER Angélique

Délégué de l'Administration : Madame FERAL Clara

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur MAS Romain

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00218

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MORLHON-LE-HAUT\_Commune de moins de  
1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Morlhon-le-Haut  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Morlhon-le-Haut et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Morlhon-le-Haut, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame JONQUIERES Magali

Délégué de l'Administration : Monsieur ROGER Raymond

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame MAYRAND Geneviève

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00219

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MOSTUEJOULS\_Commune de moins de 1000  
habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Mostuéjols

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Mostuéjols et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Mostuéjols, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame BAUDOUNET Josette

Délégué de l'Administration : Madame GRAILLE Mélanie

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur GINESTE Laurent

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00220

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
MOUNES-PROHENCOUX\_Commune de moins  
de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 6 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Mounes-Prohencoux  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Mounes-Prohencoux et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Mounes-Prohencoux, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame GAYRAUD Delphine

Délégué de l'Administration : Monsieur VALENTIN-CARMAGNAC Joël

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame GOUTAL Francine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 6 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00207

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Saint-André-de-Najac, commune de moins de  
1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-André-de-Najac  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-André-de-Najac et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-André-de-Najac, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur MERCADIER Dorian

Délégué de l'Administration : Monsieur DALET André

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur GUY Jean-Marie

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00210

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Beaulize,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Beaulize  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Beaulize et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Beaulize, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur DOIDY Julien

Délégué de l'Administration : Madame JOSEPH Martine

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame CAZOTTES Myriam

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00212

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Beauzély,  
commune de moins de 1000 habitants



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Beauzély  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Beauzély et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Beauzély, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur MARCHAND Christian

Délégué de l'Administration : Madame DE WAVRECHIN Dominique

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame SOULIE Martine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00213

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Félix-de-Lunel,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Félix-de-Lunel  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Félix-de-Lunel et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Félix-de-Lunel, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur LAYRAC Guy

Délégué de l'Administration : Madame MARTY Véronique

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur BARRES Alain

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00214

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Saint-Félix-de-Sorgues, commune de moins de  
1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Félix-de-Sorgues  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Félix-de-Sorgues et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Félix-de-Sorgues, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame MIQUEL Martine

Délégué de l'Administration : Monsieur COEURVEILLE Yves

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame BROUILLET Joëlle

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00215

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Hippolyte,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Hippolyte  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Hippolyte et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Hippolyte, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame SUKIC Christiane

Délégué de l'Administration : Monsieur RIGAL-CLERMON Jean

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame FERNANDEZ Valérie

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00216

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Saint-Igest,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Igest  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Igest et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Igest, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur GARDELLE Rémi

Délégué de l'Administration : Monsieur JOULIE Serge

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame BRU-GARDELLE Joëlle

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00246

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Saint-Symphorien-de-Thénières, commune de  
moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Symphorien-de-Thénières \_ Commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Symphorien-de-Thénières et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Symphorien-de-Thénières, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur PAGES Gérard

Délégué de l'Administration : Monsieur PAGES Claude

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur FERREZ Luc

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00247

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Saint-Victor-et-Melvieu, commune de moins de  
1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Saint-Victor-et-Melvieu  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Saint-Victor-et-Melvieu et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Saint-Victor-et-Melvieu, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame GIRARD Yvette

Délégué de l'Administration : Monsieur MERANDON Daniel

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame MONTADE Monique

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00248

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Sainte-Eulalie-d'Olt,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Sainte-Eulalie-d'Olt  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Sainte-Eulalie-d'Olt et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Sainte-Eulalie-d'Olt, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame ALIQUOT Christiane

Délégué de l'Administration : Monsieur CLAVEL Jean-François

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur VEZIE Thierry

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00249

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Sainte-Eulalie-de-Cernon, commune de moins de  
1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon \_ Commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- ARRETE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Sainte-Eulalie-de-Cernon, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame CROLY-LABOURDETTE Hélène

Délégué de l'Administration : Monsieur VINAS Henri

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur COULON Jean-Claude

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00250

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de  
Sainte-Juliette-sur-Viaur, commune de moins de  
1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Sainte-Juliette-sur-Viaur  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Sainte-Juliette-sur-Viaur et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Sainte-Juliette-sur-Viaur, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame PEAN BARRE Marie

Délégué de l'Administration : Madame ALET Yvette

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur GAYRARD Didier

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00251

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Salles-Courbatiès,  
commune de moins de 1000 habitants





**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Salles-Courbatiès  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Salles-Courbatiès et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Salles-Courbatiès, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Madame MALO Claire

Délégué de l'Administration : Monsieur MIQUEL Dominique

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur BARNABE Stéphane

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00252

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Salmiech, commune  
de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Salmiech

commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Salmiech et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Salmiech, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur CARCENAC Pierre

Délégué de l'Administration : Monsieur BOUGNOL André

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur TERRAL Paul

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

Olivier LACROIX

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Préfecture Aveyron

12-2023-11-06-00253

Arrêté portant constitution de la commission de  
contrôle de la commune de Salvagnac-Cajarc,  
commune de moins de 1000 habitants



**SERVICE DE LA LÉGALITÉ**

Arrêté n°

du 06 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Salvagnac-Cajarc  
commune de moins de 1000 habitants

---

LE PRÉFET DE L'AVEYRON  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1000 habitants, par le maire de la commune de Salvagnac-Cajarc et le Président du Tribunal judiciaire de Rodez ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

**- A R R E T E -**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour la commune de Salvagnac-Cajarc, les personnes suivantes :

Conseiller Municipal : Monsieur HESSE Jean-Yves

Délégué de l'Administration : Madame NGUYEN-DUY Corinne

Délégué du Tribunal judiciaire : Madame TASTAYRE Laëtitia

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**Article 2** : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 06 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur,

CS 73114  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 75 71 71  
Mél. : [prefecture@aveyron.gouv.fr](mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr)

Olivier LACROIX